

# Exploitation de carrière Production de granulats

## ACHERES

7 octobre 2014



# Achères (78) : le site autorisé

Carrière et installation de production de granulats => Réglementation ICPE

Arrêté préfectoral du 18/8/2009 modifié 29/11/2012

Gisement: Sables et graviers alluvionnaires

Autorisation pour la carrière : 142 ha pour 30 ans (=>2039)



# Conduite d'exploitation

Carrière d'Achères: exploitation et remise en état coordonnée par phases



Décapage et stockage sélectif des terres de couverture (dont terres polluées) et stériles



Extraction du gisement + Acheminement du gisement brut vers l'installation



Remblayage par déblais extérieurs inertes (provenant de chantiers de terrassement)  
Remise en état finale compatible avec l'usage du site après carrière

**Installation: production de granulats calibrés**



Concassage, lavage, criblage, stockage, chargement vente, expéditions

Transport des granulats par routière et voie fluviale (aménagement d'un quai - convention VNF)

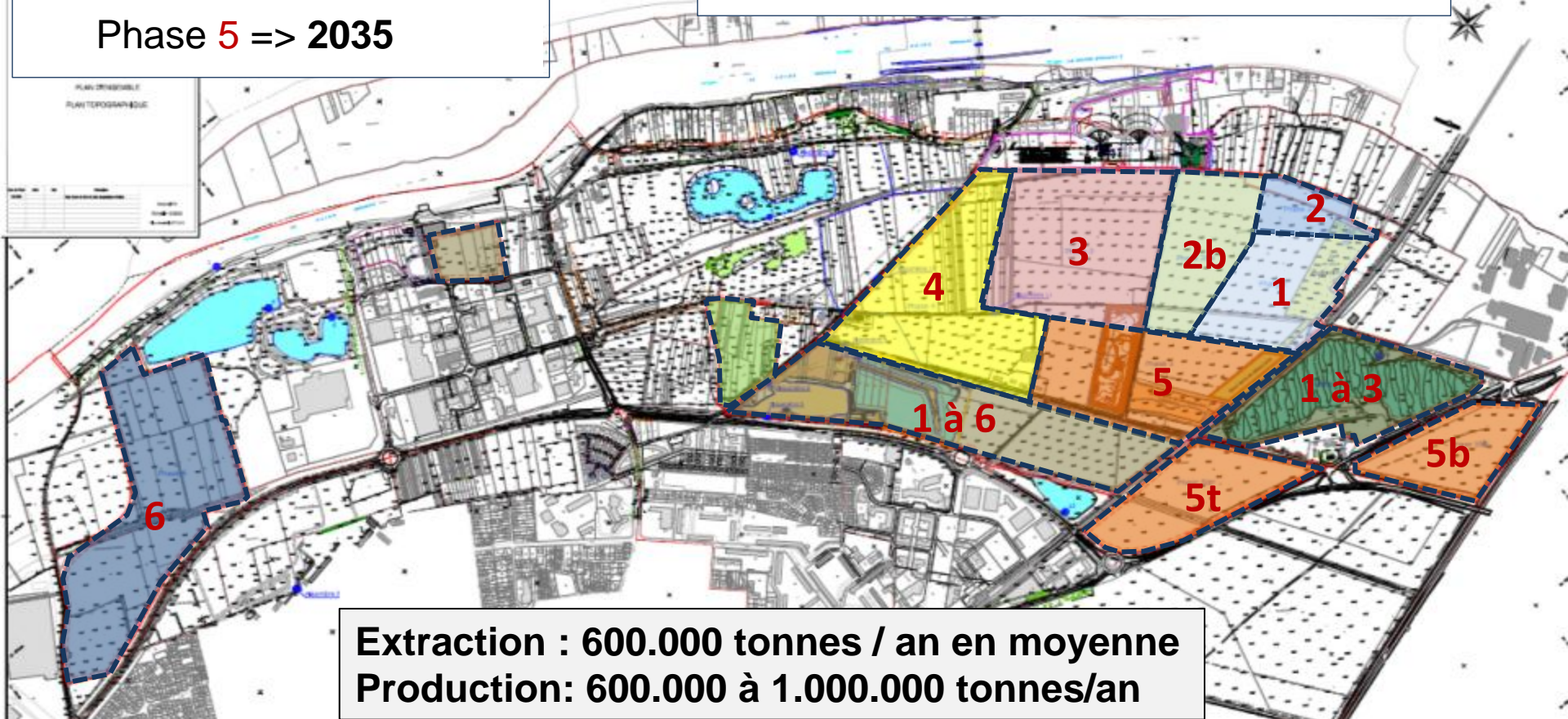
# Phasage d'exploitation et de remise en état

## Dans l'emprise du projet PSMO

- Phases 1 et 2 => 2019
- Phase 2b => 2022
- Phase 3 => 2027
- Phase 4 => 2032
- Phase 5 => 2035

## Hors emprise PSMO

- Remise en état: Phases 1
- Bassins / Parc urbain : Phases 1 à 6
- Remblai étang : Phases 1 à 3
- Phase 5b et 5t => 2037
- Rocourt : Phase 6 => 2039



**Extraction : 600.000 tonnes / an en moyenne**  
**Production: 600.000 à 1.000.000 tonnes/an**

# Remise en état compatible avec le projet portuaire

**GSM**  
Italcementi Group

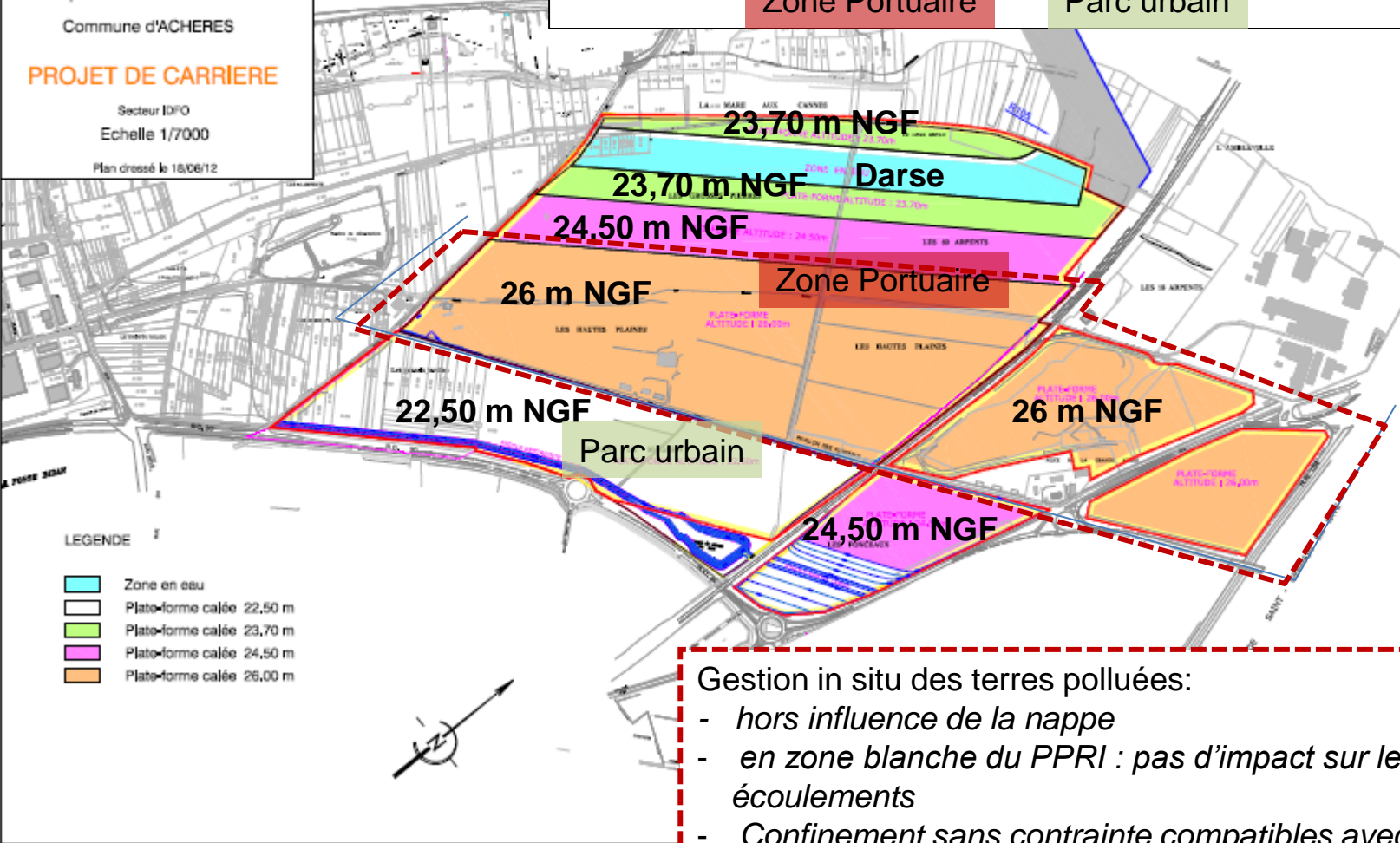
Département des YVELINES  
Commune d'ACHERES

**PROJET DE CARRIERE**

Secteur IDFO  
Echelle 1/7000  
Plan dressé le 18/06/12

Remise en état à des altitudes fixées par AP pour restituer des espaces à vocations prédéfinies :

Zone Portuaire      Parc urbain



Gestion in situ des terres polluées:

- hors influence de la nappe
- en zone blanche du PPRI : pas d'impact sur les écoulements
- Confinement sans contrainte compatibles avec les activités futures et la fréquentation du public

# Prescriptions environnementales (AP du 18/8/2009 et 29/11/2012)



- Etude d'impact environnementale préalable (2009)



- Plan de gestion des terres polluées – Décapage sélectif, stockages temporaires, analyses, cartographie, traçabilité



- Sélection des apports de déblais inertes extérieurs, traçabilité administrative, analyses des matériaux, suivi topographique

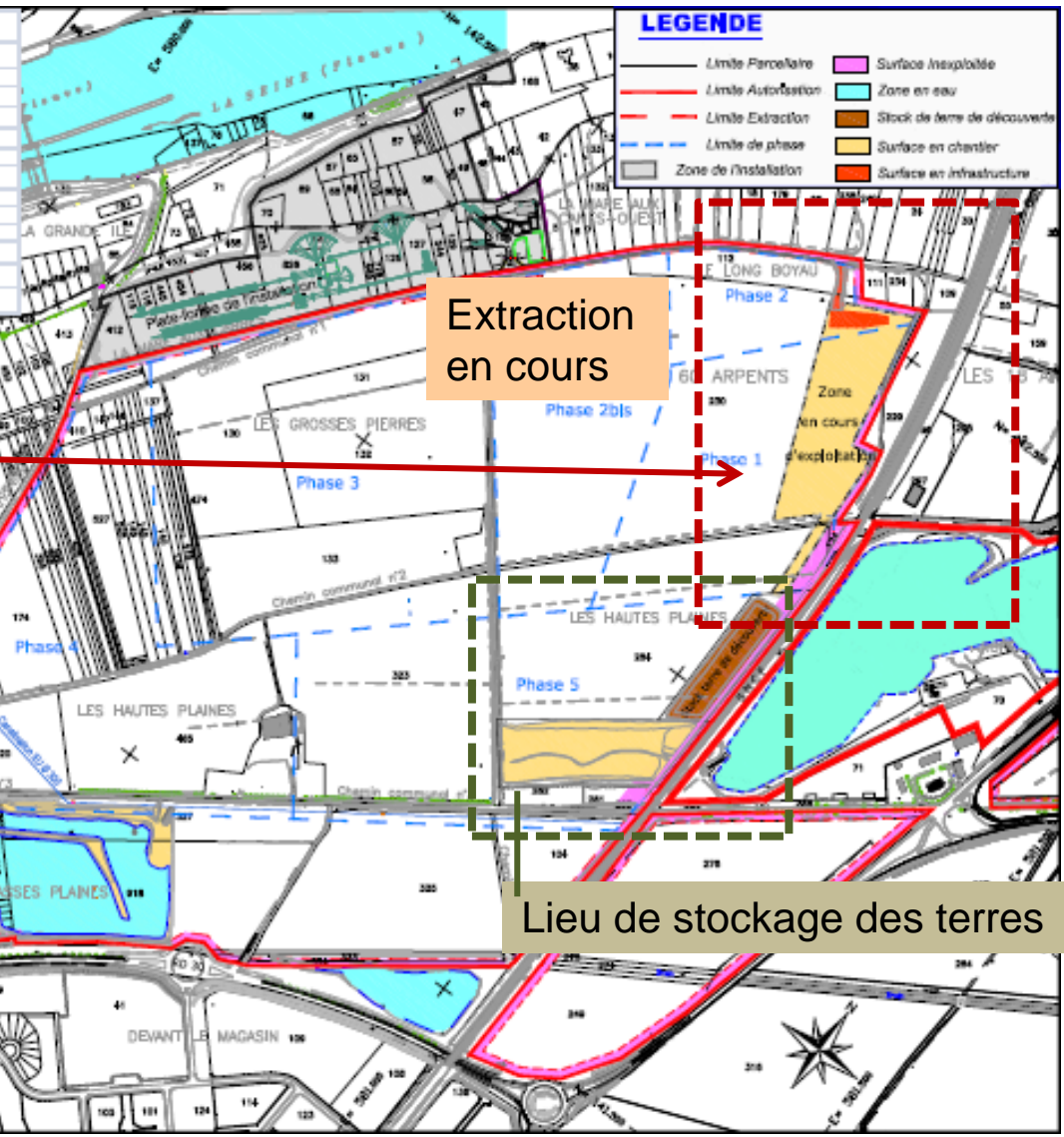


- Prévention des nuisances : propreté des voies publiques, mesures de limitation des envols de poussières, dispositions anti bruit (bardage de l'installation...), prévention des pollutions



- Contrôles environnementaux pluriannuels par laboratoires externes indépendants:
  - Bruit
  - Retombées atmosphériques (poussières)
  - Eaux: suivi piézométrique de la nappe, qualité des eaux

# Avancement de l'exploitation



Extraction en cours

Remise en état

Lieu de stockage des terres

# Merci de votre attention

